

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

N°26 Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Commune de Boucau pour les exercices 2015 et suivants

Intervention

Observations sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement sur les finances locales.

Selon la Cour des Comptes (rapport annuel 2018), la baisse de la DGF a contribué à arrêter la progression de la dépense locale. Cette maîtrise des dépenses a permis, toujours selon la Cour, de ralentir sensiblement l'évolution de la dette des collectivités locales. Ainsi, sur la période 2015-2020, on constate une nette stabilisation de la dette des administrations locales. Ce n'est manifestement pas le cas à Boucau.

Sur le rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes)

Nous constatons que le rapport de la CRC conforte les observations formulées par les élus de l'opposition lors des débats budgétaires et cela depuis le début de votre mandat :

- Une situation financière préoccupante que vous ne contestez pas ;
- Une capacité d'autofinancement (CAF) devenue nulle en 2017 et 2018 et négative en 2019 et 2020.
- En conséquence, une absence quasi totale d'épargne courante suffisante pour financer l'annuité de la dette et les investissements de la commune.
- La dilapidation du patrimoine communal pour financer les dépenses d'investissement récurrentes permettant ainsi de masquer la très forte dégradation de la situation financière de la commune et la diminution de sa capacité de désendettement.
- Un recours massif à l'emprunt (+ 3,5 M d'€) alors que vous proclamez urbi et orbi avoir désendetté la commune.
- En creux, une absence totale de marges de manœuvre dès lors que, compte tenu de son endettement, la commune ne peut financer ses choix d'investissement que par le recours aux cessions d'immobilisations. Mais, aujourd'hui, que reste-t-il à vendre ?
- Recours à des lignes de trésorerie pour assurer le fonctionnement courant de la

commune

Bref, une situation qui, pour un ménage de particuliers relèverait de la commission de surendettement, et, pour une entreprise privée, du Tribunal de Commerce.

Observations complémentaires

La Cour relève des insuffisances affectant la qualité de la présentation budgétaire et comptable, entachant ainsi la qualité de l'information des élus et des administrés .

En ce qui concerne la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel), qu'en est-il de la mise en place du dialogue social sur lequel vous vous êtes engagé ?

Sur la réponse du maire

Comme à votre habitude, vous procédez à un exercice d'autosatisfaction qui vous amène à ne formuler aucune réponse aux questions de fond que soulève ce rapport. En résumé, « circulez y'a rien à voir » .

Comment en étant bardé de diplômes, peut-on faire des erreurs pareilles ?